



COMITE SYNDICAL – Séance du MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du MERCREDI 12 DECEMBRE 2018, une nouvelle convocation a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Date de convocation : 13 décembre 2018 - Date d'affichage : 13 décembre 2018
Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **06** - Votants : **07**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre, à 8h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Christine MERCIER

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE : Georges PASSET
CHATEAUFORT : Danielle MARIOT
MAGNY LES HAMEAUX : Christine MERCIER
MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER
SAINT REMY LES CHEVREUSE : Clément SCHAAL
SENLISSE : Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS REPRESENTES

MAGNY LES HAMEAUX : Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Christine MERCIER

ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE : Roland BOUR
CHATEAUFORT : Julie MAHLMANN
CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC Pierre GODON
CHOISEL : Alexandra PICHON Véronique MANOUVRIER
DAMPIERRE EN YVELINES : Valérie PALMER Ghyslaine WOLFF
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
SAINT FORGET : Isabelle GAUTHERON Maxime VERCRUYSSSE
SAINT LAMBERT DES BOIS : Danielle TACYNIAK Jasmine FLAMENT
SAINT REMY LES CHEVREUSE : Dominique DUFRASNES
SENLISSE : Christophe GASPARINI

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 15/11/2018*
3. *Renouvellement de la Ligne de Trésorerie pour 2019*
4. *Décision Modificative n° 1 : budget 2018*
5. *Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019*
6. *Tarifs 2019 Piscine et Forme*
7. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 8h00.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Madame Christine MERCIER « secrétaire de séance ».
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15/11/2018

Aucune remarque sur ce procès-verbal, il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Depuis l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole le 22 décembre 2009 pour l'année 2010, le Président explique qu'il est nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie chaque année.

Le montant nécessaire de cette ligne de trésorerie pour l'année 2019 est de 100 000 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition du renouvellement du contrat par le Crédit Agricole, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit, d'un montant maximum de 100 000 €, à compter du 24 décembre 2018, pour le financement de ses besoins ponctuels, dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 1 an
- Index : EURIBOR 1 mois, flooré à 0.00 %
- Taux : Euribor 1 mois + 1.20%
- Paiement intérêts : trimestre
- Commission de mise en place : forfait de 200 € facturés à la mise en place
- Commission de non utilisation : néant

Le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole et à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET 2018

Afin de pouvoir effectuer les dernières écritures comptables de l'exercice 2018, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap. 011			
Compte 60624.413	Produit de traitement		+ 10 000 €
Compte 615221.413	Entretien et réparation		+ 20 000 €
Chap. 65			
Compte 651.814	Redevance pour concessionnaires		- 31 000 €
Chap. 66			
Compte 66111.01	Intérêts réglés à échéance		+ 1 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap. 20			
Compte 2031.413	Frais d'études		+ 10 000 €
Chap. 21			
Compte 2313.413	Constructions		- 10 000 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la Décision modificative ci-dessus.

5. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet au Président, sur autorisation du Conseil syndical, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2018	Autorisation 2019
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	1 250 €
21	Immobilisations corporelles	45 324.69 €	11 000 €
23	Immobilisations en cours	1 556 000.00 €	300 000 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessus.

6. TARIFS 2019 PISCINE ET FORME

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du centre aquatique intercommunal. Une discussion s'ensuit sur le fonctionnement et l'entretien de la piscine et son espace forme.

PISCINE INTERCOMMUNALE 2019

Tarification		HORS SIVOM	SIVOM
ADULTE (21 ans et +)	1 ENTREE	7.20 €	4.90 €
	Carte 10 entrées	65.80 €	44.50 €
	Carte 30 entrées	175.00 €	120.00 €
JEUNE (16 à 20 ans) ETUDIANT (sur présentation carte)	1 ENTREE	5.40 €	4.00 €
	Carte 10 entrées	46.10 €	35.00 €
	Carte 30 entrées	126.50 €	95.00 €
ENFANT (3 à 15 ans)	1 ENTREE	5.00 €	3.70 €
	Carte 10 entrées	44.90 €	33.80 €
	Carte 30 entrées	121.50 €	91.00 €
CARTE HORAIRE	10 heures	48.20 €	33.40 €
Badge perdu		2.00 €	2.00 €

ESPACE FORME 2019

Tarification		HORS SIVOM	SIVOM
ADULTE (18 ans et +)	1 ENTREE	19.00 €	14.70 €
	10 entrées	158.00 €	132.00 €
	Abonnement 1 mois	126.50 €	102.50 €
	Abonnement 3 mois	279.50 €	231.50 €
ESPACE FORME + PISCINE	Abonnement 3 mois	365.00 €	291.00 €

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame Mercier propose qu'il serait bien de préparer un article plusieurs fois dans l'année sur les actualités principales du centre nautique afin de les faire publier dans les journaux municipaux des communes du SIVOM.

Fin de la séance à 22h00.



Jacques PELLETIER
Président